



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 07/11/2022

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	<p>L'an deux mille vingt deux, le lundi 7 novembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 28 octobre 2022, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p>Présents :</p> <p>Gérard Dèque, Samuel Péridy, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Francis Meuterlos, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Hervé Lacroix, Gaël Marandin, Florence Collino, Laurent Poncet.</p> <p>Excusés : Nicolas Métivier</p> <p>Absent :</p> <p>Pouvoirs : Nicolas Métivier à Alicia Berthier-Derose</p> <p>Secrétaire : Thierry Rolland</p>
Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de Conseillers présents : 14	
Nombre de Conseillers représentés : 1	
Début de séance : 20h30	
Fin de séance : 22h30	

LOYERS ET CHARGES CINEODE ET CASTING

CONVOCATION
LE 28 10 2022

Le Maire informe son conseil municipal des difficultés rencontrées par les exploitants de ces 2 commerces.

AFFICHAGE LE

15 NOV. 2022

La commune avait d'ores et déjà validé le principe de la remise gracieuse des loyers du cinéma jusqu'à la fin d'année sauf décision contraire du conseil municipal.

En effet, Cinéode rencontre de grosses difficultés financières en raison notamment, de la hausse des coûts de l'énergie. Lucie Jurcevic l'a rencontré et lui a transmis des démarches à réaliser pour obtenir des aides. Les élus espèrent que le gérant se chargera de ces démarches.

Concernant la discothèque, Lucie Jurcevic explique que ses difficultés proviennent à la fois des problèmes de sécurité qui ont entraîné la fermeture de son établissement, et des possibilités de recrutement restreintes.

Après échange, les élus proposent de suspendre le loyer pour un mois en attendant de faire le point avec l'exploitant, pour connaître ses projets et perspectives.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de maintenir la remise gracieuse des loyers de cinéode jusqu'à fin 2022
- accepte de consentir une suspension d'un mois de loyer du Casting
- Autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

